

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 février 2016 à 19h00

Présents : Mmes Monique Mérillhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Romain Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf
Christian Sacchi -
Absents : Françoise Thoral (procuration à Vanessa Portaz)
Jean-Jacques Thoral (procuration à Jean-Marc Buttard)

Présente également : Martine Kempf
Secrétaire de séance : Adrien Kempf

M. le Maire signale qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu précédent. En effet, concernant le point relatif au choix du gérant pour l'auberge de La Cascade, il y avait eu 5 votes en faveur de la famille GOTTE-FOURNIER, 5 votes contre et une abstention (et non 6, 5 et 1). La voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité, le choix de la famille GOTTE-FOURNIER avait été retenu.

Suite à cette remarque, le Conseil municipal approuve le compte rendu précédent.

Dans le prolongement de ce sujet, M. le Maire tient à faire le point sur la gérance de l'auberge. Malgré le choix qui avait été fait lors de la réunion du 7 décembre 2015, les gérants choisis se sont ensuite désistés. A l'heure actuelle, Mme Cadières (CAPI France), missionnée pour nous assister dans la recherche d'un gérant, ne nous a transmis aucun dossier malgré la dizaine de repreneurs susceptibles qui ont pris contact avec elle. M. le Maire espère vivement qu'une issue favorable puisse se dessiner dans les prochains mois.

1° - Orientations budgétaires

➤ Situation de la commune :

M. le Maire dresse le compte rendu de la Commission finances qui s'est tenue le 18 janvier 2016. Au cours de celle-ci, les comptes administratifs des différents budgets ont été présentés. Ils font apparaître un excédent de **182 100,41 €** pour le budget général, de **41 238,38 €** pour le budget eau/assainissement, de **153 821,27 €** pour le budget de la Régie électrique, de **20 961,83 €** pour le budget de la Redoute Marie-Thérèse et de **9 327,26 €** pour le budget CCAS.

Les comptes de gestion n'ayant pu être produits à ce jour, l'approbation des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestion 2015 ainsi que l'affectation des résultats se feront lors d'une réunion ultérieure.

Pour ce qui est de l'année 2016 et de l'élaboration du budget, M. le Maire rappelle au Conseil municipal le contexte difficile auquel nous faisons face. En effet, depuis 2015, la commune ne touche plus de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et est prélevée directement sur sa fiscalité à hauteur de **29 410 €**. Pour autant, une réforme de la DGF est en cours et devrait permettre à Avrieux de récupérer une dotation.

Concernant le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), la commune a été prélevée de **69 715 €** en 2015. En toute logique, ce montant devrait augmenter de 30% en 2016 et atteindre **91 000 €**. A ce sujet, M. le Maire informe le Conseil qu'il a dernièrement adressé un courrier au Président de la Communauté de Communes Terra Modana afin qu'un débat puisse avoir lieu au sujet de la répartition du FPIC au niveau intercommunal.

Enfin, il faut ajouter à cela le poids du remboursement de la dette : **293 934,73 €** pour le budget communal et **170 001,63 €** pour le budget eau/assainissement.

En dépit de cette situation complexe, grâce à une gestion rigoureuse et un suivi quotidien, les différents budgets dégagent des excédents non négligeables qui permettront d'autofinancer l'investissement pour 2016. Malgré cela, M. le Maire appelle à poursuivre les efforts entrepris dans les années à venir.

➤ Lancement d'un appel d'offres pour le changement du tracteur

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal des recherches effectuées dernièrement en vue de changer le tracteur. En effet, André Alaria, Maire-adjoint en charge des travaux, signale que le tracteur actuel connaît de nombreux problèmes, notamment au niveau de l'attelage avant et lors de l'utilisation de l'épareuse. De plus, en 2016, pneus et chaînes seront à changer. La situation pourrait donc entraîner de gros frais d'entretien pour cette année (plus de 15 000 €). Or, la période que nous traversons semble plutôt favorable pour le renouvellement du tracteur et nous pourrions bénéficier d'offres intéressantes.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette décision de changer le tracteur et autorise le Maire à lancer une consultation en ce sens.

M. le Maire intervient cependant pour dire qu'un cahier des charges rigoureux et précis devra être élaboré avant de lancer la consultation. En effet, il s'agit de trouver un tracteur adapté aux besoins de la commune et capable de s'adapter à l'équipement dont elle dispose (étrave, épareuse...).

De plus, un dossier de demande de subvention au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) sera dressé.

➤ Achat de matériel :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a demandé aux services de la Mairie (administratifs et techniques) quels étaient leurs besoins en terme de matériels.

Coté administratif, il faudrait renouveler les deux postes informatiques du secrétariat, devenus obsolètes. Des devis ont été demandés dans ce sens. M. le Maire souligne néanmoins que, là encore, ces nouveaux ordinateurs devront être adaptés aux besoins du secrétariat, notamment dans leur compatibilité avec les différents logiciels.

Côté technique, un nettoyeur haute pression, une débroussailleuse, un souffleur et un aspirateur seront achetés prochainement.

2° - Travaux

M. le Maire rappelle qu'une Commission travaux s'est réunie le 1^{er} février 2016. Ses membres sont appelés à faire le compte rendu des différents points abordés :

➤ Cheminement piétonnier (2^{ème} tranche) :

Adrien Kempf fait état du projet de continuer l'aménagement du cheminement piétonnier à travers le village. Cette année, c'est la partie haute du cheminement (jusqu'au chemin de St Benoît) ainsi que le carrefour de la Croix qui seront réaménagés. La maîtrise d'œuvre serait confiée au bureau d'études EPODE pour un montant de **8 160 €**.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

Pour ce projet, Adrien Kempf signale au Conseil qu'un dossier de demande de subvention sera élaboré dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

De plus, une réunion avec les riverains sera prochainement organisée pour qu'ils puissent formuler leurs remarques sur le projet.

➤ Parking de la Redoute Marie-Thérèse :

Fabrice Dejean dresse le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec le bureau d'études EPODE le 21 janvier 2016. A cette occasion, un projet de parking de 75 places supplémentaires au niveau de la Redoute Marie-Thérèse avait été présenté. Cependant, le Conseil avait formulé son ambition de créer un parking de plus de 100 places, ce qui nécessite la réalisation d'une étude topographique supplémentaire pour un montant de **1 739,20 €**.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la réalisation de cette étude par le cabinet GEODE.

➤ Enrobés du lotissement de La Combe

Fabrice Dejean fait le point sur les différents devis qui ont été demandés aux entreprises en vue de réaliser les enrobés des trottoirs du lotissement de La Combe. Il s'agit là de travaux de finition qui se feront durant l'automne en concertation avec les riverains. Ces derniers pourront d'ailleurs en profiter pour faire réaliser leurs propres travaux d'enrobé. Lors de sa réunion, la Commission travaux avait proposé de choisir l'entreprise Martoïa pour un montant de 42 018 €.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal accepte le choix de l'entreprise Martoïa.

M. le Maire ajoute que l'entreprise désignée se verra également attribuer la réalisation des enrobés aux abords des CSE (Containeurs Semi-Enterrés). En effet, le marché conclu l'année dernière avec l'entreprise Casarin est soldé et il nous faut donc désigner une nouvelle entreprise.

➤ Aménagement des gîtes du Passour

M. le Maire rappelle que, lors d'une réunion précédente, le Conseil municipal avait choisi de séparer l'activité de l'auberge de celle des gîtes. Ces derniers seront prochainement réaménagés dans l'optique de leur faire obtenir l'agrément "Gîtes de France". Cela suppose une modification du dernier étage afin de créer une pièce de vie. Dans ce cadre, plusieurs devis ont été demandés par Vanessa Portaz et ceux-ci ont été examinés lors de la dernière Commission travaux. Le coût de l'opération est estimé à environ 13 000 €.

Concernant le futur mode de gestion de ces gîtes, M. le Maire évoque les échanges qu'il a eu dernièrement avec les services de l'ASADAC. La solution la mieux adaptée serait la conclusion d'un bail de courte durée d'une année renouvelable trois fois, à l'issue duquel un bail commercial pourrait être proposé. Il est rappelé que cette structure fait partie du domaine privé de la commune et que, à ce titre, la mairie n'est pas tenue de passer par une DSP (Délégation de Service Public). Dans les prochains jours, l'ASADAC devrait communiquer au Maire une proposition de loyer.

A l'unanimité, le Conseil accepte de poursuivre cette démarche.

➤ Programme d'été et embauche des saisonniers :

André Alaria, Maire-adjoint en charge des travaux, rappelle que la liste des travaux qui devraient être réalisés par les services techniques de la commune durant la période estivale a été examinée en commission.

Etant donné l'ampleur de ces travaux, l'embauche de personnels saisonniers semble indispensable pour la période estivale. Une affiche sera donc apposée dès le mois de mars afin de permettre l'embauche de personnel dès la mi-avril.

Parallèlement, il est décidé de renouveler l'embauche des étudiants entre la mi-juin et la fin du mois d'août. Une affiche sera apposée ultérieurement à ce sujet.

➤ Travaux rénovation énergétique

Adrien Kempf rappelle aux membres du Conseil qu'une première tranche de travaux de rénovation énergétique a pu être réalisée au niveau du bâtiment de l'Epinette en 2015. Cependant, il reste encore à changer les portes des garages ainsi que les portes des parties communes. Concernant ce projet, une subvention sera demandée au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce projet.

3° - Urbanisme

➤ Modification du PLU

M. le Maire retrace l'historique des événements liés au dépôt du permis de construire de M. Bortolussi. Il rappelle notamment que, du fait que les services instructeurs ont jugé que son projet de construction se trouvait en discontinuité du bourg, la loi montagne s'applique. Or, le type de construction prévu n'est pas autorisé en zone NL, ce qui impose une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Dans ce cas précis, il s'agit de constituer un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité). Pour être approuvée, cette modification du PLU devra bénéficier de l'aval de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et de la CDPENAF (Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

M. le Maire regrette que les remarques qui avaient été formulées lors la création du PLU n'avaient pas été correctement pris en compte. En effet, ce projet avait été évoqué et les services de l'Etat avaient assuré les élus que ce projet serait possible.

A l'heure actuelle, un devis a été demandé à Terre d'Urbanisme afin de procéder à une modification du PLU (7 920 €) et de constituer les dossiers nécessaires aux passages en commissions (3 090 €).

Plusieurs membres du Conseil soulignent l'intérêt du projet de M. Bortolussi pour la commune (aménagement de gîtes de pêche) et font remarquer que des frais importants ont déjà été contractés par la collectivité, notamment lors des travaux d'assainissement (environ 40 000 €).

Par conséquent, après un temps de débat au sein du Conseil, par 9 voix pour et 2 contre, il est décidé d'engager cette procédure de modification du PLU.

➤ Déclaration préalable de travaux de M. Jérôme Rittaud :

M. le Maire informe le Conseil que la déclaration préalable de travaux déposée par M. Jérôme Rittaud a reçu un avis favorable (pose de volets roulants).

4° - Accessibilité

➤ Arrêté préfectoral concernant l'Ad'AP :

M. le Maire signale au Conseil municipal que l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) a été validé et accepté par les services de l'Etat.

➤ Travaux 2016 :

Adrien Kempf expose aux membres du Conseil le programme de travaux d'accessibilité prévu pour l'année 2016. Conformément à l'Ad'AP, c'est la salle polyvalente qui devrait bénéficier de ces aménagements. Il s'agit notamment de garantir l'accès au bâtiment et de mettre aux normes les sanitaires, aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Pour cela, un estimatif précis de ces travaux a été dressé par M. Chacaton de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Pour cette année, le montant des travaux s'élèverait à 19 000 €. Des devis seront prochainement réalisés.

Pour autant, des demandes de subvention seront sollicitées dans le cadre de la DETR et du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local.

5° - Forêt

➤ Convention pour la mise à disposition de bois énergie

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention pour la mise à disposition du bois énergie avec la Communauté de Communes Terra Modena dans le cadre de la coupe de bois réalisée en 2015 sur les parcelles E, F, G et H. Celui-ci est racheté à hauteur de 34 €/m³.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

M. le Maire demande ensuite au Conseil de l'autoriser à demander une subvention de 850 € accordée dans le cadre de cette même coupe.

Le Conseil accepte.

➤ Programme des travaux ONF 2016 :

M. le Maire présente au Conseil le programme des travaux ONF pour 2016.

6° - Convention points d'arrêt de car

M. le Maire informe le Conseil que la convention signée avec le Département au sujet des points d'arrêt de car arrive à échéance. Il demande à ce qu'on l'autorise à signer une nouvelle convention.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord.

7° - Validation du PDIPR

M. le Maire signale au Conseil qu'il a récemment reçu une lettre du Conseil départemental l'informant de son projet de révision du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Dans ce cadre, une carte reprenant les différents itinéraires a été envoyée à chaque commune de la Savoie. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à valider de PDIPR en y apportant les ajouts qu'il jugera nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil accepte.

M. le Maire informe ensuite le Conseil que la Communauté de Communes Terra Modana, compétente quant à la gestion des sentiers communautaires, a demandé à ce qu'un "réfèrent sentier" soit nommé dans chaque commune. Concernant Avrieux, M. le Maire propose la nomination d'Adrien Kempf.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette nomination.

8° - Convention de mise à disposition du local jeunes

Adrien Kempf annonce au Conseil municipal que l'ancien local des jeunes (joutant la salle polyvalente) a été de nouveau ouvert. Conformément à la volonté du Conseil municipal, une convention de mise à disposition a été rédigée et devra être signée avec le représentant des jeunes, Jérémy Portaz.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

9° - Convention FFS "Villes et villages amis des Equipes de France"

M. le Maire propose au Conseil d'adhérer au dispositif "Villes et villages amis des équipes de France de ski et de snowboard" pour un montant de 250 €. Celui-ci, créé à l'automne 2015, vise à soutenir la FFS (Fédération Française de Ski).

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, donne son accord.

10° - Divers

➤ Procédure de DSP pour "La Gamelle du Soldat" :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a récemment abordé le sujet de la gestion du point restauration de la Redoute Marie-Thérèse avec l'ASADAC. "La Gamelle du Soldat", faisant partie du domaine public de la commune, doit faire l'objet d'une procédure simplifiée de DSP (Délégation de Service Public) passant par une publicité dans un journal d'annonces légales. Il demande donc au Conseil de l'autoriser à engager cette démarche.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent d'engager cette procédure.

➤ Tarifs de location de la salle polyvalente :

Vanessa Portaz propose qu'un groupe de travail se mette en place afin de réfléchir à l'évolution des tarifs appliqués à la location de la salle polyvalente.

➤ Contrat de maintenance des Via Ferrata :

M. le Maire informe le Conseil que le contrat de maintenance des Via Ferrata consenti entre les communes d'Aussois et d'Avrieux d'une part et la société Prisme (devenue Techfun) d'autre part, arrive à son terme. Jusqu'à présent, ce contrat comprenait la réalisation de 6 visites annuelles pour un montant de 14 517 € réparti entre les deux communes.

En concertation avec la Mairie d'Aussois, il a été décidé de procéder à une consultation. Dès lors, il a été obtenu de la société Techfun un rabais de ses tarifs. Celle-ci propose deux formules :

- 6 visites pour 13 118 € (-10% par rapport au montant initial) ;
- 5 visites pour 10 965 €.

Après réflexion, le Conseil municipal décide d'opter pour la seconde formule comprenant 5 visites annuelles pour un montant de 10 965 € réparti entre les deux communes.

➤ Courrier de M. Zorn

Fabrice Dejean informe le Conseil municipal du courrier reçu dernièrement de la part de M. Zorn. Ce dernier déclare avoir réalisé ses travaux d'enrobé voilà deux ans. Cependant, il a également goudronné le trottoir communal. Sur présentation de la facture, il demande donc un remboursement pour les frais relatifs aux travaux d'enrobé du trottoir.

Le Conseil municipal, considérant que ce type de travaux n'est pas à la charge des particuliers, autorise le Maire à procéder au remboursement. Cependant, il déplore la manière avec laquelle cette demande de remboursement a été adressée, plaçant le Conseil municipal devant le fait accompli.

➤ Courrier de la CAUE

Romain Buttard signale au Conseil que la Mairie a reçu un courrier de la CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Celui-ci fait suite à l'entretien que Romain Buttard a eu avec ce service. Il s'agit de fixer une date de rendez-vous afin de discuter de l'avenir du bâtiment du presbytère. L'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) devrait également assister à cette réunion. Grâce à l'utilisation d'une caméra thermique, nous pourrions ainsi connaître les causes des déperditions de chaleur dans les bâtiments communaux.

Plusieurs conseillers font remarquer que l'opportunité d'effectuer une "balade thermique" est susceptible d'intéresser les habitants. Cette idée sera donc approfondie.

➤ Soutien à la commune de Modane :

M. le Maire expose la situation à laquelle doit faire face la ville de Modane suite à la décision de la SNCF de fermer son bureau comptable. Neuf emplois sont menacés de délocalisation alors même que la direction de la SNCF s'était engagée à ne pas fermer ce service, d'autant que de grosses sommes d'argent ont été investies.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la commune de Modane.

➤ Abonnements Orange :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les abonnements passés avec Orange pour l'ensemble des téléphones de la Mairie ont été revus. Là encore, des économies seront réalisées. De plus, les standards téléphoniques des bureaux pourront être prochainement changés.

➤ Appartement vacant :

M. le Maire annonce au Conseil que le couple Nadal/Sallière a fait connaître son intention de quitter son logement. Celui-ci sera donc vacant à compter du 30 avril prochain. La commission logement se réunira donc prochainement.

➤ Convention de mécénat avec RTE

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mécénat avec l'entreprise RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Cette dernière, grâce à l'appui de Michel Bouvard, Sénateur de la Savoie, a accepté de participer à hauteur de 10 000 € à la réhabilitation du poste télégraphique du Courberon.

A l'unanimité, le Conseil accepte la signature de cette convention.

➤ Ouverture de crédits avant l'adoption du Budget primitif

Le Conseil accepte de prendre en charge certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2016.

➤ Rencontre pour un projet ALCOTRA

Christian Sacchi, Maire-adjoint, informe le Conseil qu'il s'est rendu à Chambéry en compagnie d'Adrien Kempf afin d'aborder avec une chargée de mission l'éventualité d'inscrire le projet de réhabilitation du télégraphe Chappe dans le programme ALCOTRA. Si la commune d'Avrieux parvient à trouver un partenaire italien prêt à s'investir dans un projet identique, elle pourrait bénéficier d'une aide à hauteur de 85 % du montant total de l'opération.

➤ Concours Aurhalpin

Adrien Kempf signale au Conseil son intention de constituer un dossier afin de faire participer le projet de réhabilitation du télégraphe Chappe à un concours organisé par le Patrimoine Aurhalpin.

Celui-ci primera les meilleurs projets de notre nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes en offrant au vainqueur un prix de 6 000 €.

➤ Numérisation du "Fonds Abbé Freyre" :

Adrien Kempf informe le Conseil municipal que l'intégrité des plaques de verres constituant le fonds photographique de l'Abbé Freyre, curé d'Avrieux au début du XXème siècle, a pu être numérisé grâce au concours des bénévoles du Musée de la Frontière de Modane. Prochainement, une rencontre devrait être programmée afin de visionner ces photos et tenter de les légender. L'association "Avrieux, Mémoire et Patrimoine" participera à cette réunion, ainsi que tous les habitants intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00.



Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD